

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE27

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète l'amendement de suppression de l'article 22.

L'exposé des motifs est le même.